

Le pactole des EMS aiguisé les appétits indéliçats

En même temps que Temps présent, l'Etat de Vaud admet des abus dont les premières victimes sont les vieux.

L'énorme pactole que représente la clientèle forcée des Etablissements médico-sociaux devait éveiller des vocations chez certains exploitants malhonnêtes. C'est ce que reconnaît implicitement le Conseil d'Etat vaudois qui a annoncé hier qu'une vingtaine d'EMS ont été placés sous surveillance pour mauvaise gestion et mauvaise qualité des soins, voire pour maltraitance. Douze établissements se sont vu retirer l'autorisation d'exploiter, deux ont dû fermer, sept ont vu leurs comptes saisis par le contrôle cantonal des finances, plusieurs plaintes pénales sont en cours.

Les premières victimes de ces dysfonctionnements sont bien évidemment les pensionnaires, qui paient fort cher leur hébergement (en moyenne 3500 francs par mois) et qui, hôtes forcés et sans moyens de défense en raison de leur grand âge ou de leur handicap, sont incapables de protester contre la maltraitance ou les misères directes ou indirectes qui leur sont infligées. Le dossier de Michel Kellenberger diffusé hier soir par Temps présent sur la TSR était à cet égard fort éclairant.

Le syndicat SSP-VPOD fait observer que les doléances à l'endroit du personnel des EMS renvoient aux conditions de travail déplorables qui règnent dans ce secteur d'activité du fait du manque de convention collective: sous-dotation de personnel, formation et salaires insuffisants,

sans parler des pressions exercées sur quiconque s'aventurerait à dénoncer certains abus. Par opposition, le syndicat dénonce les salaires plus que confortables que s'octroient les directeurs de certains EMS qui, bien que subventionnés par l'Etat, sont des entreprises privées pour la plupart. L'un d'eux toucherait en effet plus de 400 000 francs par an pour la direction de deux petits établissements totalisant une trentaine de lits.

Le contrôle exercé par l'Etat est ralenti par une procédure particulièrement compliquée qui, de rapport en avertissement et en recours possibles, peut faire durer des situations déplorables. C'est ainsi qu'il a fallu neuf ans – et la condamnation pénale d'une dénonciatrice – pour que l'exploitation de l'établissement Clos-Nestlé à Bercher soit retirée à une directrice jugée finalement coupable de faux et d'escroquerie, ainsi que de mauvais traitements crasses envers ses pensionnaires.

Dans un registre différent, une procédure est en cours à l'EMS de Grand-Vennes, dont le directeur aurait été victime d'une agression nocturne mardi dernier. Le SSP-VPOD, qui se désolidarise de telles pratiques, indique dans ce contexte que nombre d'employés ont été licenciés abusivement par cet EMS pour avoir notamment dénoncé des cas de maltraitance.

MYRIAM MEUWLY